REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE LALANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 4 Septembre 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Septembre à dix-neuf heures quinze, les conseillers municipaux se sont réunis dans la salle de conseil sur la convocation qui leur a été adressée le 29 Août 2025 par Monsieur Christophe DUQUENOY, Maire.

Etaient Présents : M. C. DUQUENOY – Mme M. CHEVALIER – M. T. JOUVE

Mme J. BOULNOIS – Mme L. COTY – Mme I. LAMETA – Mme D. LELOUP – M. J. L HENNOCQUE
M. M. PIGEOLET – M F.M RAOULT
Absents Excusés :

Mme C. BREANT (pouvoir à M. DUQUENOY).

Mme A. HORNOY (pouvoir à M. CHEVALIER).

Mr R.PEREZ (pouvoir à M. F.M. RAOULT).

Mme A. VAUTARD (pouvoir à Mme L. COTY).

Absente non excusée : Mme LAGASSE.

Secrétaire de séance : Mme I. LAMETA

Formant la majorité des membres en exercice.

1 Approbation du procès-verbal du jeudi 12 Juin 2025

Le maire soumet aux votes le procès-verbal. Des corrections seront apportées au point numéro 2 : Logement, au point numéro 3 : cimetière et dans les affaires diverses sur la rentrée scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal, une fois corrigé

- *- Ont voté Pour : 9*
- *- Ont voté Pour par mandat : 4*
- *- Ont voté contre : 0*
- *- Ont voté contre par mandat : 0*
- *- Se sont abstenus : 1*
- *- Se sont abstenus par mandat : 0*

2 PERSONNEL COMMUNAL Vacance d'emploi : Poste d'adjoint technique 2ème classe

Le Maire de LALANDE EN SON rappelle à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois permanents sur la base de l'article 3-3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, nouveau contrat uniquement pour les communes de moins de 1000 habitants pour le recrutement sur tous les emplois permanents.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

La vacance d'emploi non permanent d'agent technique d'entretien polyvalent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi est créé à compter du 25 Août 2025 pour une durée maximum de 4 mois et une semaine soit jusqu'au 31 Décembre 2025.

L'agent recruté aura pour fonctions : l'entretien des locaux communaux, nettoyage des bâtiments communaux.

Cet emploi pourra correspondre aux grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial de 2ème classe,

Cet emploi permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3-3°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra justifier d'expérience professionnelle.

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des Adjoints Techniques Territoriaux 2ème classe : Echelon 9 : Indice brut 401 et indice majoré 376.

L'indice de rémunération sera déterminé en prenant en compte :

- la grille indiciaire indiquée ci-dessus

- l'expérience professionnelle de l'agent

Monsieur le Maire propose de prendre de Mme Patricia ZABERA pour un contrat de 4 mois,
(3mois seul et 1 mois à former la nouvelle recrue).
Le temps que la recrue se familiarise dans ses autres fonctions au sein du sirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3-3
Vu le tableau des emplois ;

DECIDE

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de vacance d'emploi permanent à temps non complet d'agent technique d'entretien à raison de 15 heures hebdomadaires.

- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *- Ont voté Pour : **10 ;** - Ont voté Pour par mandat : **4***
- *- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- *- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

3 PORTE DRAPEAU

Point ajourné.

4 POINT sur la rentrée scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire donne la parole à la Présidente du SIRS.

Mme Marlène CHEVALIER fait le point sur la répartition du nombre d'élèves par classe :

Classe de Mme Agnès HULOT : 18 élèves ; 6 élèves en petite section et 12 élèves en moyenne section
Classe de Mme Fanny JOIGNE : 19 élèves ; GS : 7 , CP : 4 et CE1 : 8
Classe de Monsieur Adrien DETRAU : 14 élèves : CE2 :6, CM1 : 2 et CM2 : 6

Cette année, Madame JOIGNE qui a 7 élèves de grande section de maternelle, a demandé une aide dans sa classe. Avec l'accord du SIRS Lalande en Son – Puiseux en Bray, Madame Corinne MIGNOT qui était déjà employée du SIRS assure la fonction d'ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), le matin.

Les classes du primaire vont se rendre chaque mardi et vendredi matin à la piscine jusqu'aux vacances de la Toussaint. Pendant cette période Madame Corinne MIGNOT assura ses fonctions d'ATSEM les mardis et vendredis après-midi.

5 AFFAIRES DIVERSES

- **Travaux suite aux inondations « rue champignol »**

  Depuis de nombreuses années, les habitants de la rue de Champignol du 19 au 31 subissent lors de forts orages ou intempéries des inondations ; Pour remédier à ces désagréments, des tranchées ont été creusées courant du mois d'Août derrière les habitations des personnes impactées avec l'accord du propriétaire du terrain. Monsieur et Madame Guy LLORENS remerciant le Conseil Municipal et les personnes qui ont réalisé les travaux.

- **Travaux réalisés dans la commune** :

- Les agents techniques sont intervenus dans la propriété de Madame Paulette DOURLENS pour réparer l'évacuation du tuyau de la mare qui était bouchée.
- Les agents techniques ont creusé et recherché la fosse septique de l'annexe Mairie et ont mis en place un boisseau supplémentaire pour ne plus l'enterrer.
- Sur le puisard de l'école primaire, les agents techniques ont posé un boisseau supplémentaire et mis en place une grille de sécurité à 80cm du haut afin de le mettre en sécurité lors de son entretien.
- L'abri de bus rue Principale a été repeint par Mme Bréant, adjointe, avec notre apprenti. Le Conseil Municipal souhaite que soit respecté le travail qui a été réalisé.
- Le terrain de sport restera fermé tant que les coupables ne se dénoncent pas.

  Les travaux de la toiture de l'annexe mairie vont commencer le 8 septembre 2025.

- **Fête du village**

  Le Conseil Municipal remercie les deux associations, le Comité des Fêtes et des Loisirs et l'association C'pour nos enfants, pour leurs investissements pour que cette fête soit une réussite.

  Merci également aussi à l'association des motards du pays de Bray pour le baptême et défilé ainsi que pour assurer la sécurité sur le parcours de la retraite aux flambeaux.

  Merci beaucoup à toutes les personnes qui ont travaillé dans l'ombre de cette préparation.

  (Teddy, Marie, Michel, Gaétan, Frederic, Edwige, Pascal, Kévin, Jean François …).

- **Abonnement SACEM**

  Monsieur le Maire fait part de la prise en charge par la commune de l'abonnement à la Sacem pour 5 évènements / an au tarif de 258,40 €/an (prix promotionnel).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 Heures 15.

La Secrétaire
Isabelle LAMETA

Le Maire
Christophe DUQUENOY

MAIRIE DE LALANDE EN SON 60590